Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB15-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
01/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN, Mme Marie-Pierre LE GOFF, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE (arrivée à 19h14 à partir de la délibération n°03), M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH,

Ont donné procuration :
M. Nicolas LOTHORE à Mme Gaëlle NICOLAS
Mme Jacqueline CHAUSSEPIED à Mme Marie-Pierre LE GOFF

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Nathalie GOURMELON

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Odile BOZEC
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL
Mme Sylvie JONET

Secrétaires de séance :

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°07).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB15-DE

N° 15 OBJET : Subventions 2026 aux associations

Alexis CHARRIER, Nathalie CAROFF, Hugues COËNT et Frédéric BALLERIN, en raison de leur implication au sein d'associations, quittent la salle du conseil. Ils ne prennent pas part au débat, ni au vote. Le nombre de votants pour la présente délibération est de 19.

Rapporteur : Gaëlle NICOLAS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les subventions présentées ci-dessous :

1) Scolaire – enfance

- Arbres de Noël pour les écoles maternelles de Châteaulin publiques et privées sous contrat : 6,00 € par enfant ;

- Dotation pour Noël pour les écoles maternelles de Châteaulin publiques et privées sous contrat : 56.00 € par classe ;

- Projets pédagogiques des écoles primaires publiques de Châteaulin et des écoles maternelles et primaires privées sous contrat : 100,00 € par classe ;

- Projets pédagogiques des écoles maternelles publiques de Châteaulin : 150,00 € par classe ;

- Classes de découvertes des écoles primaires de Châteaulin publiques et privées sous contrat (limité à un séjour par enfant châteaulinois durant la scolarité primaire) : 80,00 € par enfant ;

- Classes de découvertes des écoles maternelles de Châteaulin publiques et privées sous contrat (limité à un séjour par enfant châteaulinois durant la scolarité maternelle) : 80,00 € par enfant ;

- Soutien à l'apprentissage : 50 € par apprenti châteaulinois scolarisé dans un centre de formation d'apprentis ;

- Participation financière aux frais de transport pour les sorties scolaires des écoles publiques : participation à hauteur des factures dans la limite de 150 € par classe et limitée à une sortie par année scolaire par classe ;

- Subvention pour séjours linguistiques pour les établissements scolaires de Châteaulin, limitée à un séjour par enfant châteaulinois au collège et un séjour par enfant châteaulinois au lycée : 60,00 € par élève ;

- Collège Jean Moulin dans le cadre du projet classe de défense en lien avec la 34ème flottille 2026 : 250.00 €

- T'es cap : 50,00 €.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB15-DE

2) Associations culturelles

- Polysonnance : 49 500.00 € dont 44 500.00 € au titre du fonctionnement et 5 000.00 € au titre du LAEP ;

- Radio Kerne : 300 € ;

- Association pour la favorisation de l'expression radiophonique - radio transistoc'h : 150.00 € ;

- Ecole de danse de Châteaulin Danza : 1 500,00 € ;

- Brezhoneg e Bro Rouzig : 50 € ;

- Chorale de l'Aulne : 400,00 € ;

- Association d'Education Populaire Diwañ Kastellin : 1 500,00 € ;

- Le cercle celtique « Alc'houederien Kastellin » : 1 500,00 € ;

3) Associations patriotiques

- 386ème section des médaillés militaires : 100,00 € ;

- Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance : 150,00 € ;

- Association des anciens d'Afrique du Nord de Châteaulin – Dinéault : 100,00 € ;

- Amicale des pompiers de Châteaulin : 1 500,00 €

4) Associations diverses

- Société Horticulture du Bassin de Châteaulin : 150,00 € ;

- Epilepsie France : 100,00 € ;

- Solidarité Paysans Bretagne : 50,00 € ;

- Resagri : 100.00 € ;

- Foulées châteaulinoises lors des fêtes patronales – Courir à Châteaulin : 1 200,00 € ;

- Société de chasse de Châteaulin et Port Launay : 200 €.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB15-DE

5) Associations sportives

- Aviron châteaulinois : 777,00 € ;
- Courir à Châteaulin : 1 496,00 € ;
- Châteaulin Football Club: 7 968,00 € ;
- ALC Handball Association : 7 317,00 € ;
- Châteaulin Gojo Ryu Karaté Do : 717,00 € ;
- Aulne Canoë-Kayak : 955,00 €.
- Club nautique châteaulinois : 2 161,00 € ;
- Team Triathlon châteaulinois : 454,00 € ;
- Pétanque châteaulinoise : 126,00 € ;
- Rugby Football Club Kastellin : 2 037,00 € ;
- Tennis club châteaulinois ; 501,00 € ;
- Judo dojo de l'Aulne : 341,00 € ;
- Tennis de Table « Jeanne D'Arc » : 393,00 € ;
- Véloce Club châteaulinois : 951,00 € ;
- Cyclos de l'Aulne : 300,00 €
- Association de Gymnastique féminine : 300,00 € ;
- club de plongée : 400,00 € ;
- Association de Krav Maga châteaulinois : 400,00 € ;
- Trophée Jo Velly : 500,00 € ;
- Trophée Yves Dhervez : 500,00 €.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB15-DE

6) Associations conventionnées

- Châteaulin Football Club : 5 700,00 € ;

- Boucles de l'Aulne : 10 000,00 € ;

- Rapass : 32 000,00 €.

7) Subventions exceptionnelles

- Le cercle celtique « Alc'houederien Kastellin » - 80 ans du cercle celtique :

1 500,00 € ;
- Krav-maga châteaulinois – organisation d'un stage avec formateurs professionnels : 500,00 €.

8) Le Centre Communal d'action Sociale de Châteaulin

- CCAS : 30 000,00 €

Les demandes ont été examinées en commission des finances du 21 janvier 2026.

Ouï l'exposé de Gaëlle NICOLAS, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote les subventions présentées ci-dessus,

- précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune ;

- autorise Madame le Maire à procéder à la signature des conventions correspondantes.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 5 FEVRIER 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Margareth CUSSON-DUARTE	Frédéric BALLERIN

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)